

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Hervé TRELLU**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport des délégués du service public de l'assainissement collectif

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du C.G.C.T., il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des deux rapports des délégués de l'assainissement collectif.

Les rapports rédigés dans ce cadre, portent sur l'année 2018 et sont établis par le délégué du service public de l'assainissement collectif (SAUR).

Ainsi, notre délégué gère, au travers de deux contrats, l'ensemble du patrimoine de la collectivité sur les territoires délégués :

- 7 stations d'épuration
- 124 postes de relèvement
- 583 km de réseaux

L'année 2018 a permis d'enregistrer les évolutions suivantes :

- Le nombre d'usagers est en nette évolution + 4,51% par rapport à 2017, avec un chiffre total de 38 537 usagers au 31 décembre 2018.

- Les rendements épuratoires des différentes stations d'épuration sont toujours très bons, avec des valeurs situées entre 97 et 99 % pour la DBO₅ et 93 à 99 % pour les MES.

- L'ensemble des boues produites sur les différentes stations d'épuration a été évacué dans des filières conformes à la réglementation.

- La politique de contrôle des branchements s'est poursuivie avec la réalisation de 26 184 contrôles.

Enfin, il convient de noter que le prix de l'assainissement sur l'exercice 2018 a augmenté de 1,5 %. Il s'élève ainsi à 1,56 €/m³ TTC, prix très inférieur à la moyenne départementale qui était de 2,30 €/m³ TTC en 2017.

Le conseil communautaire en prend acte.